



## Procédure restitution arme de chasse

Par **fgolliot**, le **03/04/2014** à **14:11**

Bonjour,

je rencontre un soucis suite à une infraction punie par un rappel à la loi.

En effet, dans le cadre de cette affaire, le gendarmerie m'a demandé de leur remettre mon fusil de chasse, le temps de l'instruction (environ 3 semaines).

J'ai été à nouveau convoqué, pour un rappel à la loi.

Mon arme ne m'a pas été rendue, la gendarmerie m'indique qu'elle a été remise au parquet. A ce jour, je n'ai aucune notification de saisie, de confiscation ou autre....mon arme est dans la nature.

Comment puis-je solliciter la restitution?

Merci de vos conseils et remarques à ce sujet.